



CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Titre à finalité professionnelle

Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé



Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'Atelier en Milieu de travail protégé

Certification actuellement inactive. Demande de renouvellement déposée chez France compétences 02/2024

Chiffres clés

24 000
professionnels en
poste en 2022

88%

Taux de réussite à la certification en moyenne les 3 dernières années

93%

Taux d'insertion en emploi 6 mois après la certification

88%

Taux d'insertion spécifiquement dans l'emploi de Moniteur d'atelier 6 mois après la certification

Le métier visé

Le métier de Moniteur d'atelier visé par la certification exerce principalement en milieu de travail protégé, en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour la majorité d'entre eux, et en EA (Entreprise adaptée).

Dans ces structures, le métier s'exerce auprès de personnes adultes en situation de handicap moteur, psychique, mental, sensoriel.

Sa mission est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement des compétences, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou à son insertion dans le milieu de travail « ordinaire ».

Une activité structurée en 3 blocs pour accéder à la certification

BLOC 1

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DANS LES APPRENTISSAGES EN MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE

- Le moniteur d'atelier accueille les personnes au sein de l'établissement, instaure une relation d'accompagnement, recueille leurs besoins et attentes afin de soutenir leur autodétermination et leur pouvoir d'agir. Il les accompagne au quotidien dans les activités de production et dans les apprentissages. En collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelle, il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'adaptation du projet professionnel de la personne et de son parcours professionnel au sein de l'établissement ou en dehors, en prenant en compte les enjeux d'inclusion.

BLOC 2

ORGANISER, CONDUIRE LA PRODUCTION DE BIENS OU DE SERVICES ET ANIMER UNE EQUIPE EN SITUATION DE PRODUCTION EN MILIEU DETRAVAIL PROTEGE

- Le moniteur d'atelier organise et conduit la production de biens et services correspondants aux engagements de l'établissement et aux demandes des clients, de façon à favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes accompagnées, en les associant et en tenant compte de leur projet professionnel. Il anime le collectif en situation de production afin de développer un climat d'entraide et de favoriser le bien-être et l'implication des personnes accompagnées. Il met en œuvre une production conforme aux normes de sécurité, de qualité en vigueur, dans une démarche éco-responsable.

BLOC 3

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES. FAVORISER LEUR RECONNAISSANCE ET L'ACCES A LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE

- Le moniteur d'atelier contribue à l'identification des besoins en développement des compétences professionnelles, à l'identification et à la construction des situations de travail apprenantes, à l'élaboration des parcours pédagogiques, à l'animation des séquences d'apprentissage au sein de l'établissement et en dehors, selon l'organisation mise en place. Il participe à l'élaboration, la mise en œuvre, et à l'ajustement du plan de développement des compétences des personnes au sein de l'établissement en tenant compte de leur projet professionnel. Il respecte les choix et expressions des personnes, contribue plus globalement à la finalité inclusive de leur parcours professionnel.

Deux voies d'accès

- Par la formation
- Par la Validation des acquis de l'expérience

La certification est accessible en parcours complet, en parcours partiel, par bloc. Selon l'expérience et le projet du candidat, le parcours peut mêler formation et VAE.

Les publics cibles de la formation

- Les salariés en ESAT et EA qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages,
- Les demandeurs d'emploi ou les personnes en projet de reconversion professionnelle qui souhaitent accéder au métier de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet.

Les prérequis d'accès à la formation

- Disposer d'une expérience minimale de 70 h dans cet emploi ou dans le secteur du travail protégé auprès des publics concernés.

Les prérequis d'accès à la certification

Toutes les personnes, quel que soit leur statut, devront être en situation d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages dans un ESAT ou une EA.

La formation

La CPNE-FP de la Branche sanitaire, sociale, médico-sociale privée à but non lucratif, certificateur, habilite des organismes de formation partenaires à réaliser la formation et à organiser les épreuves d'évaluation.

Le liste de ces organismes est accessible sur la fiche RNCP de France compétences ou à partir de votre compte CPF.

 441 h de formation pour un parcours complet

 980 h de stage long
105 de stage court

 Un groupe en formation de 16 personnes

 www.francecompetences.fr

 www.vae.gouv.fr

Afin de permettre l'accès à la certification d'un candidat en situation de handicap, l'organisme de formation habilité, par ailleurs certifié Qualiopi, doit pouvoir aménager la formation et les modalités d'évaluation (formation et/ou VAE). Pour cela il s'appuie sur « une personne référente disposant des compétences nécessaires pour analyser ou solliciter une expertise externe sur ces aménagements. »

« Les possibilités d'aménagements des épreuves doivent dans leurs grands principes être fixées dès l'entrée en formation et communiquées au futur candidat s'agissant d'une formation certifiante, que la formation soit réalisée par le certificateur lui-même ou un de ses partenaires. »

